



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES

Direction Générale de l'administration Sous-direction du Développement Professionnel et des relations sociales Bureau de la Formation Continue 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP Suivi par : Frédérique FOUCHERE Tél : 04 37 48 37 61 Fax : 04 37 48 37 55 Réf. Interne : NDSFFSASD2004	NOTE DE SERVICE DGA/SDDPRS/N2004-1078 Date : 17 FEVRIER 2004
--	---

Date de mise en application : immédiate

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation,
de la pêche et des affaires rurales
à

📄 Nombre d'annexes : 3

Mesdames les Directrices et Messieurs les
Directeurs des Services Déconcentrés

Objet : Formation d'adaptation à l'emploi des secrétaires administratifs des services déconcentrés

Résumé : La présente note de service a pour objet de présenter le dispositif de formation d'adaptation à l'emploi auquel les secrétaires des services déconcentrés du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales nommés en 2003 et en 2004 seront amenés à participer prochainement.

MOTS-CLES : FORMATION-ADAPTATION EMPLOI-SASD

Destinataires	
Pour exécution : .DRAF .DDAF .DDSV	Pour information : Organisations syndicales

La présente note de service a pour objet de présenter le déroulement de la formation d'adaptation à l'emploi des S.A.S.D pour 2004.

Le contenu de ce dispositif, mis en place depuis trois ans, a été réexaminé fin 2003 par un groupe de travail composé d'un représentant des groupements des directeurs départementaux et régionaux de l'agriculture et de la forêt, d'un représentant du groupement des secrétaires généraux, d'élus à la CAP des SASD, d'un SASD stagiaire ayant suivi le dispositif 2003, du directeur adjoint et de la responsable des formations administratives de l'INFOMA, d'un délégué régional à la formation continue et du bureau FORMCO.

I - OBJECTIF GENERAL DE LA FORMATION

Ce dispositif met l'accent sur l'importance de former les nouveaux arrivants à un changement de corps ou de statut. La formation devra non seulement apporter des réponses en matière de savoir et de savoir-faire mais permettre aux agents d'évoluer dans des nouvelles missions, dans un nouvel environnement afin de faciliter leur intégration.

Compte tenu de la diversité des fonctions pouvant être occupées par un SASD, il privilégie le parcours individualisé de formation qui permettra à l'agent d'approfondir ses connaissances et de développer des compétences nouvelles.

Cette formation est mise en oeuvre par l'INFOMA.

II - PUBLIC CONCERNE

Sont concernés les secrétaires administratifs des services déconcentrés :

- . admis aux concours externe, interne et exceptionnel au titre de l'année 2003 et 2004,
- . recrutés au titre des emplois réservés et de la voie contractuelle pour les travailleurs handicapés en 2003,
- . inscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade au titre de 2003,
- . détachés au ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales en 2003.

III – STRUCTURE, DUREE, CALENDRIER DE LA FORMATION

La formation est constituée :

1° d'un module d'accueil :

. Objectif : permettre aux nouveaux arrivants de se situer en tant qu'acteur d'une nouvelle communauté de travail et d'avoir une connaissance des missions et des dossiers d'actualité du ministère, des services déconcentrés, de leurs partenaires et de la formation continue.

Ils pourront également avoir un aperçu des différentes fonctions occupées par un SASD et bénéficier d'informations sur leur nouveau statut.

Ce module d'accueil est composé de deux parties :

La première partie donnera la possibilité à tous les stagiaires d'avoir accès à un support documentaire sous la forme d'un power point sur leur environnement professionnel.

Ce power point a pour objet de décrire l'organisation et les missions du ministère, des services déconcentrés, ses partenaires et quelques sujets d'actualité.

Il sera accompagné d'un QCM et d'un corrigé transmis par la suite aux stagiaires qui leur permettra de s'auto-évaluer.

Ces documents seront disponibles dans la rubrique "actualité" du site FORMCO accessible par INTRAGRI ou par Internet www.formco.agriculture.gouv.fr

. Public concerné : tous les SASD

. Calendrier : fin février 2004

La seconde partie se déroulera à Paris. Le contenu se trouve dans le document joint en annexe 3.

. Public concerné : ce module est destiné aux S.A.S.D. qui arrivent dans notre ministère ou deviennent fonctionnaires. Sont donc concernés les agents admis à la suite du concours externe, les agents admis à la suite du concours interne et précédemment affectés dans une autre administration, les S.A.S.D.

